



FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE SAISON 2015-2016

Date d'inscription : Nouvel(le) adhérent(e) : OUI | NON
Fightness Evolution | Lunch Time | OIS Ados / OIS Enfants | Tous

Nom : Prénom :

Adresse :

Date de naissance : Téléphone :

Profession :

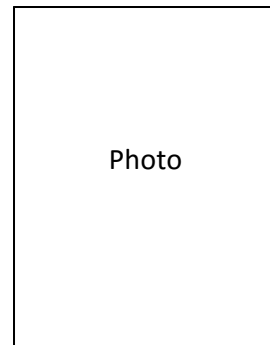
Email :

Passé sportif (grades, titres, ...) :

Personnes à prévenir :

Médecin : Tel :

Famille : Tel :



Pour m'inscrire, je dois penser à :

- Certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'OIS (Self-défense).
- Je déclare sur l'honneur n'avoir aucun problème cardiaque ou neurologique.
- Contracter une assurance en responsabilité civile. Adhésion :
- Régler la cotisation de
- Remplir la fiche d'inscription + coller une photo + signature.
- Me procurer l'équipement nécessaire à la pratique de l'OIS listé ci-après :
 - ✓ T-Shirt officiel OIS
 - ✓ Coquille (hommes et femmes)
 - ✓ Protège tibias
 - ✓ Plastron (pour femmes)
 - ✓ Pantalon type treillis (jogging interdit)
 - ✓ Chaussures de sport réservées à l'usage intérieur
 - ✓ Protège dents
 - ✓ Gants de free fight (uniquement cours combat)
- Je déclare sur l'honneur avoir un casier judiciaire vierge et à en fournir un extrait si besoin.
- Je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'EKM3F dont j'ai pris connaissance.
- J'autorise l'usage de mon image pour les besoins éventuels de l'école.
- J'accepte les risques que peut engendrer un sport de contact tel que l'Operative Israeli System.

SI LE REQUERANT EST MINEUR : Identité de la personne ayant autorité parentale
(M ou Mme) Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Autorise mon enfant :

A pratiquer l'Operative Israeli System à l'EKM3F.
Date et signature précédées de la mention « Lu et Approuvé » :

Je soussigné(e), le à
Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :



RÈGLEMENT INTÉRIEUR EKM3F (08/07/2008)

Article 1 - GENERALITES :

Je respecte les cours c'est-à-dire que je ne perturbe pas les explications et consignes de sécurité.

Je respecte l'instructeur, ses assistants et mes partenaires.

Je respecte les horaires de début et de fin de cours (si j'ai un retard ou un besoin de quitter les cours plus tôt, alors je me présente en priorité à l'instructeur).

Je respecte le matériel mis à ma disposition durant les cours (paos, bâtons,...).

Je respecte la salle d'entraînement car moi-même j'a apprécie une salle en bonne tenue. Je prends soin de ne rien oublier. Je suis accompagné d'un ami qui souhaite faire un cours d'essai ; nous nous présentons, en priorité, à l'instructeur).

Article 2 - LA SECURITE :

Je suis muni de toutes mes protections (coquille/plastron, protèges tibias, gants de free fight, une paire de baskets, pantalon style treillis et le t-shirt d'OIS Krav Maga).

Pour ne pas blesser, mes ongles des mains et des pieds sont coupés courts et j'enlève tous mes bijoux. Si mes cheveux sont longs, alors je les attache.

J'écoute attentivement les consignes de l'instructeur. Je ne cherche pas à blesser mon partenaire lors des divers combats et/ou exercices. Si je me blesse, j'avertis l'instructeur présent.

Article 3 - L'HYGIENE :

Mes baskets sont exclusivement utilisées dans la salle d'entraînement.

Les vestiaires, les douches et les toilettes doivent rester propres, des poubelles sont à disposition.

Article 4 - LES CONDITIONS :

J'ai fourni un certificat médical (daté de moins de 3 mois) ; toutes modifications de mon état de santé seront signalées, en début de cours, à mon instructeur. Pour être autorisé à m'entraîner je dois être à jour de toutes formalités administratives, paiement de la cotisation totale indus.

Je dois pouvoir présenter ma licence à chaque cours sans exception, sous peine d'être non admis au cours par l'encadrant présent sur place.

J'accepte le fait que je puisse être photographié ou filmé à l'occasion d'un stage ou d'un entraînement et que ces photographies ou films puissent alimenter notre site internet. J'admets que cette autorisation est donnée pour une durée de 10 années sans contrepartie pécuniaire.

J'ai été avisé que je peux, pour des motifs légitimes, m'opposer au traitement de mon image dans les conditions précitées.

L'inscription pour une saison vaut souscription d'un abonnement à l'année, nominatif et incessible. L'abonnement, d'une durée déterminée indivisible, est payable par échéances mensuelles, calculées sur la base indiquée dans la fiche tarifaire.

Article 5 - BON A SAVOIR :

L'adhérent peut demander la suspension de son adhésion, en cas de maladie ou d'accident le mettant dans l'impossibilité de s'entraîner pendant une période d'au moins un mois. La suspension prendra effet pendant la durée de son incapacité, sans que cette période ne puisse excéder 3 mois. L'adhérent doit pour cela informer notre école de son incapacité par lettre recommandée avec AR dans les 15 jours au plus tard de la survenance de l'événement qui en est la cause et en justifier par certificat médical circonstancié énonçant la nature de l'incapacité et sa durée. Aucune autre cause de suspension ne pourra être admise.

L'Association décline toutes responsabilités en cas de disparition d'objets personnels. L'adhérent reste entièrement responsable de ses biens. L'instructeur peut exclure à tout moment, toute personne manquant au règlement intérieur ou causant des troubles au bon déroulement du cours.

Tout manquement au règlement intérieur pourra entraîner une exclusion de notre école par le Comité Directeur. L'adhérent ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.

L'EKM3F est fermée de mi-juillet à mi-août, pendant les vacances de Noël et les jours fériés.

L'adhérent s'engage à :

Faire preuve d'honnêteté, de non agressivité et d'humilité.

Respecter le règlement intérieur.

S'engager à n'utiliser les techniques de Krav Maga exclusivement pendant les cours ou dans le seul but de défendre son intégrité physique voire celle de ses proches.

Il s'engage également à contribuer à instaurer un climat d'amitié, de simplicité et de convivialité.

ASSURANCE COMPLEMENTAIRE INDIVIDUELLE

Les garanties d'assurance de la section self-défense couvrent la responsabilité civile du groupement sportif, de l'organisateur, des préposés et celle des pratiquants du sport, la licence au sein de la FFSCDA incluant également une assurance.

Nous vous conseillons toutefois de souscrire à une assurance individuelle ou GAV. Celle-ci n'est pas obligatoire mais vivement conseillée afin d'assurer vos propres dommages corporels (L321-6 et s. du Code du sport). Pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter.

Je certifie par ma signature que j'ai bien lu et compris ce document :